



## Démission - refus de dispense partielle du préavis

Par **Camille Mounier**, le **02/11/2016** à **19:48**

Bonjour,

Je suis cadre, salariée en CDI dans une société de prestation de services informatiques et détachée chez un client. Mon partenaire (lié par un PACS) a accepté un poste qui débutera en décembre dans un autre pays et cela ne s'est confirmé qu'aujourd'hui. J'ai donc eu un entretien avec mon employeur pour démissionner d'ici un mois et deux semaines et celui-ci a refusé la dispense partielle de mon préavis. Que puis-je faire ? Je ne souhaite et ne peux pas partir 2 mois après mon conjoint. En outre, la mission que je réalise chez le client se termine mi-décembre et je peux proposer de rester jusqu'à cette date là. J'étudie l'abandon de poste mais cela me paraît trop risqué.

Merci pour vos conseils

Par **P.M.**, le **02/11/2016** à **21:31**

Bonjour,

Je ne comprends pas que vous vouliez démissionner seulement dans deux mois et deux semaines alors que si vous le faites dès maintenant, le préavis débutera immédiatement... Il n'est pas prévu de réduction du préavis dans cette situation en dehors d'un accord écrit à l'employeur qui si vous ne le respectez pas pourrait vous réclamer des dommages-intérêts fonction du préjudice subi par l'entreprise...

Par **Camille Mounier**, le **03/11/2016** à **00:15**

Merci pour votre réponse.

J'ai bien entendu envoyé la lettre recommandée AR dès aujourd'hui et eu l'entretien avec mon employeur ce jour aussi. Le préavis court donc déjà mais il me conduirait, si l'employeur reste sur son refus, à ne pouvoir partir que 2 mois après le déménagement de mon conjoint, ce que je ne peux pas faire.

Par **P.M.**, le **03/11/2016** à **08:34**

Bonjour,

Donc ce n'est pas d'ici un mois que vous allez démissionner mais vous souhaiteriez que le préavis se termine dans ce délai, ce que j'avais compris et je vous ai fourni la réponse... Il aurait été préférable si ce n'est pas le cas que votre demande de raccourcissement du préavis soit faite par écrit dans la lettre de démission ou par un nouveau courrier remis en main propre, recommandé ou mail, en exposant éventuellement le motif...

Par **Camille Mounier**, le **03/11/2016** à **08:42**

En effet, j'ai tenu à rencontrer mon employeur pour lui expliquer les motifs de ma démission au mieux mais j'ai également précisé dans ma lettre de démission (recommandée AR) ma demande de dispense partielle de préavis et son motif.

Mon problème, qui reste entier, est qu'en entretien mon employeur a opposé un refus ferme à la réduction de mon préavis et que je me trouve coincée...

Par **P.M.**, le **03/11/2016** à **08:59**

Mais je ne vois pas comment pourrait-être traité le problème d'une manière légale puisque, en dehors d'une disposition éventuelle mais peu probable à la Convention Collective applicable, comme je l'ai indiqué, rien n'oblige l'employeur à raccourcir le préavis...

Toutefois, s'il vous réclamait des dommages-intérêts, il faudrait qu'il prouve le préjudice subi par l'entreprise sachant que vous l'auriez prévenu et qu'il aurait pu prendre ses dispositions...

Sur un autre plan, la solution pourrait être que votre conjoint puisse retarder son départ mais je présume que ce n'est pas possible...